



Monsieur Mars Di Bartolomeo  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg



Luxembourg, le 1er décembre 2016

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 82 de notre Règlement, je souhaite poser une question élargie à Monsieur le Ministre du Logement concernant la colocation.

La situation sur le marché immobilier locatif risque de s'aggraver suite à une demande en constante augmentation poussée par une immigration soutenue.

Alors que dans nos pays voisins la colocation (« Wohngemeinschaft ») constitue un phénomène important cette forme d'habitation est encore peu développée au Luxembourg.

En France, la colocation touche presque un tiers des 18 à 24 ans, selon une étude privée publiée récemment.

Le partage d'un logement est très répandu parmi les étudiants et les jeunes actifs sans revenus stables.

Nos voisins français ont créé en 2014 un statut légal pour la colocation.

A côté de règles juridiques, le régime français de la colocation est appuyé par un régime fiscal qui favorise l'investissement dans des immeubles destinés à la colocation.

Dans la mesure où beaucoup de logements au Luxembourg sont actuellement occupés par des personnes vivant seules, il a y lieu d'explorer davantage la piste de la promotion de la colocation susceptible de satisfaire, du moins partiellement, une demande en logement locatifs en plein essor parmi les jeunes et les personnes à revenus instables ou modestes.

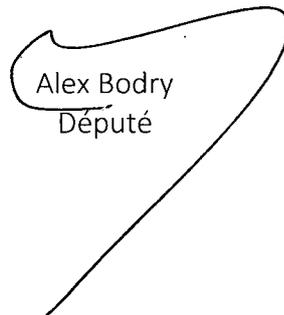
Plus récemment, l'idée de la colocation a également trouvé un intérêt auprès des personnes âgées.

Le gouvernement envisage-t-il de mettre en place un cadre juridique particulier pour la colocation dans notre pays ?

Les incitatifs fiscaux et autre pour favoriser ce genre d'habitation sont-ils jugés suffisants ?

Dans quelle mesure faudra-t-il adopter certaines règles administratives en matière d'enregistrement des personnes pour mieux encadrer et favoriser un tel régime ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



Alex Bodry  
Député



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff  
Service des séances plénières et  
secrétariat général  
Tél : 466.966.223  
Fax : 466.966.210  
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Fernand Etgen  
Ministre aux Relations avec le Parlement  
Luxembourg

Luxembourg, le 01 décembre 2016

Objet : Question élargie n° 21 du 01.12.2016 de Monsieur le Député Alex Bodry - Colocation

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 82 du Règlement de la Chambre, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint une question élargie adressée à Monsieur le Ministre du Logement.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Mars Di Bartolomeo  
Président de la Chambre des Députés